

## **La garde alternée : pas pour les tout-petits**

### **La garde alternée[1] : pas pour les tout-petits**

Evoquer la question de l'hébergement d'un tout-petit dans le contexte d'une séparation parentale soulève des débats passionnés autour des droits de chaque parent, de sa place symbolique et réelle, des inégalités hommes/femmes en matière de proximité avec un bébé. Le sujet est délicat et se complexifie encore avec la réalité de l'allaitement et du congé de maternité, de la surcharge et de la fatigue, des émotions, colère et souffrance que génère la situation de séparation et, en amont, le bouleversement individuel du couple et de la famille autour de la naissance. Amener la réflexion à partir des besoins du tout-petit est une piste pour dessiner des modalités de garde qui, de toute façon, n'éviteront pas des vécus d'injustice, de déchirement et de perte et des moments de ras-le-bol face au manque de relais.

### **Les besoins de l'enfant d'abord. Pourquoi ?**

Pendant neuf mois, l'enfant dans le ventre de sa mère s'habitue au goût du liquide amniotique, vit son rythme, est « pensé » par elle, se familiarise avec les voix parentales, est touché, caressé à travers la paroi abdominale. A la naissance, l'expérience sensorielle prénatale est prolongée et renforcée par l'allaitement, la chaleur des bras, le bercement ... Mais, si le bébé naît avec une série de sensations familières, il est complètement dépendant de son milieu. En dehors de ses pleurs qui ont pour fonction de battre le rappel, il n'a aucun pouvoir sur ce qui lui arrive, aucune prise sur son environnement ni intelligibilité de celui-ci.

Le monde qui l'entoure va doucement prendre sens pour lui à travers la répétition de séquences assez stéréotypées (éprouver la faim, pleurer, être pris dans les bras, entendre une voix familière, être nourri, retrouver une odeur, goûter le lait, l'avalier, retrouver le visage de l'adulte qui s'occupe de lui, être bercé, posé, changé...). L'articulation des différentes séquences entre elles s'organisera autour du point initial du nourrissage, premier besoin à satisfaire. Au premier temps d'ailleurs, le bébé vit l'illusion de ne faire qu'un avec sa mère.

Ensuite, à quelques semaines de vie, l'enfant se calmera en entendant sa mère ou son père approcher car il aura pu faire suffisamment souvent l'expérience que la suite du programme consiste à être pris à bras et nourri, bercé, abreuvé de paroles portées par une voix connue... C'est la répétition et la constance des séquences et de « l'ambiance sensorielle » qui peu à peu offrent au bébé des points de repère qui établiront les bases de son sentiment de sécurité.

### **L'indispensable continuité pour se construire un monde prévisible**

Si l'attente est trop fluctuante entre le moment où le bébé éprouve un besoin et celui où l'adulte y répond, si les apports sensoriels (odeur, voix, tonicité du parent mais aussi luminosité, chaleur, sons de la « maisonnée ») sont trop variables, si la manière dont l'adulte qui s'occupe de lui est inconstante, le nourrisson ne pourra saisir de quoi est fait son environnement. Apparaîtra alors une insécurité liée à son vécu de discontinuité.

Très tôt, le bébé tisse plusieurs liens d'attachement avec son entourage, mais une figure privilégiée se détache cependant et lui assure un sentiment de sécurité plus fort. La permanence de cette personne lui sera indispensable au cours des premiers mois, principalement en état de détresse. Cette assise

de sécurité ne signifie pas un lien d'amour plus fort avec cette personne mais garantit l'ingrédient indispensable pour permettre au bébé de construire sa sécurité de base, son identité, son sentiment d'être aimé et de pouvoir aimer.

De cette première expérience relationnelle, se forge la consistance des liens qu'il pourra tisser avec son entourage et sa capacité à découvrir le monde.

Si les modèles familiaux et parentaux évoluent, la mère reste aujourd'hui souvent cette première figure d'attachement. Mais quand elle est absente ou n'est pas en capacité par exemple du fait de ses conditions de vie, des ses engagements professionnels, de sa santé mentale, le père prendra cette fonction auprès de l'enfant. Quoi qu'il en soit, du père ou de la mère, pour l'enfant c'est la permanence de cette figure préférentielle qui importe.

Sa notion subjective du temps n'a rien à voir avec celle que vit l'adulte ; des perceptions de durée sont à la mesure de sa petite existence : une heure pour un bébé peut représenter un jour pour un adulte. Son expérience de continuité est donc très rapidement mise à mal.

Autour de 8 mois, l'enfant va fixer non plus seulement des souvenirs de sensations mais - à petite dose - des images des visages familiers. Moment sensible où toute séparation le plonge dans des angoisses effrayantes, où toute confrontation à des visages nouveaux agite en lui des peurs.

Ce sont les raisons pour lesquelles il est nécessaire que, dans les premiers mois de la vie de l'enfant, l'hébergement principal soit assuré par un seul parent.

### **Un enfant seul n'existe pas**

Les besoins de stabilité et de continuité du bébé ne signifient pas rupture de lien avec l'autre parent. Cet attachement doit se penser grâce à des visites régulières de quelques heures en préalable à un principe de progressivité. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, vers 2 ans, son univers s'élargira pour autant que son port d'attache soit clair, fiable et stable.

Tenir compte des deux parents dans le développement de l'enfant signifie aussi que le parent « première figure d'attachement » puisse faire place à l'autre parent, s'appuyer sur lui, et sur un environnement familial voire professionnel bienveillant. Ces alliances soutiennent les ressources et compétences du parent pour éviter un tête-à-tête enfermant avec le bébé.

Ainsi, si chaque situation familiale doit se penser avec souplesse en prenant en compte les éléments en présence, ressources parentales, fratrie..., il importe de garder à l'esprit que la résidence alternée pour un enfant de moins de deux ans, même indépendamment de tout conflit entre ses parents, est une solution périlleuse pour lui.

[1] L'énoncé de « garde alternée » renvoie à la notion juridique d'hébergement égalitaire